

PLAN DE FINANCEMENT DE LA FUTURE AIRE MARINE ET CÔTIÈRE PROTÉGÉE DES ÎLOTS NORD DE L'ARCHIPEL KERKENNAH



Avec le soutien financier de

Mentions légales : Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées (SPA/RAC) et de l'ONU Environnement/Plan d'Action pour la Méditerranée (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des États, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. .

Cette publication a été produite avec le soutien financé de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du SPA/RAC et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Droits d'auteur : Tous les droits de propriété des textes et des contenus de différentes natures de la présente publication appartiennent au SPA/RAC. Ce texte et contenus ne peuvent être reproduits, en tout ou en partie, et sous une forme quelconque, sans l'autorisation préalable du SPA/RAC, sauf dans le cas d'une utilisation à des fins éducatives et non lucratives, et à condition de faire mention de la source.

© 2019 - Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Plan d'Action pour la Méditerranée
Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
B.P. 337
1080 Tunis Cedex - Tunisie
car-asp@spa-rac.org

Pour des fins bibliographiques, cette publication peut être citée comme suit :

SPA/RAC - ONU Environnement/PAM, 2019. Plan de financement de la future Aire marine et côtière protégée des îlots nord de l'archipel de Kerkennah (Tunisie). Par Le Port G., De Toma A., Binet T. Ed. SPA/RAC. Projet MedMPA Network - Tunis : 35 p + annexes.

Crédit photo de couverture :

© Vertigo Lab.



Ce document a été édité dans le cadre du projet MedMPA Network financé par l'Union européenne.

Pour plus d'informations :

www.unepmap.org

www.spa-rac.org

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
ACRONYMES	3
LISTES DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	5
1. INTRODUCTION	6
1.1. Durabilité financière des AMP	6
1.2. Le financement des AMP de Méditerranée.....	6
1.3. Durabilité financière de la future AMCP-de Kerkennah.....	7
2. MÉTHODE	8
2.1. Développement de la stratégie financière d'une AMCP	8
2.2. Collecte des données et mission de terrain.....	10
3. CONTEXTE	10
Contexte géographique	10
3.1. Contexte de création	11
4. OBJECTIFS DE CONSERVATION ET PRIORITÉS DE GESTION	13
5. CONTEXTE FINANCIER	15
5.1. Situation financière en 2019.....	15
5.2. Freins à l'atteinte d'une durabilité financière.....	15
6. ANALYSE FINANCIÈRE	16
6.1. Besoins en financement pour la gestion de la future AMCP-de Kerkennah	16
6.2. Coûts de mise en œuvre de la gestion	17
6.2.1. Coûts d'opération	17
6.2.2. Coûts d'investissement	18
6.2.3. Synthèse.....	20
6.3. Ressources disponibles	28
6.3.1. Budget national	28
6.4. Ecart de financement.....	28
7. STRATÉGIE FINANCIÈRE : IDENTIFICATION DES LEVIERS DE RÉDUCTION DE L'ÉCART DE FINANCEMENT	30
7.1. Identification des biens et des services de l'AMCP-et des potentiels bénéficiaires	30
7.2. Identification de mécanismes de financement potentiels	32

7.2.1. Cas particuliers	33
BIBLIOGRAPHIE	35
ANNEXES	36
Annexe 1. Rapport de mission.....	36

ACRONYMES

AMCP	Aires Marines et Côtières Protégées
APAL	Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral
CAR/PAP	Centre d'Activités Régionales pour le Programme d'Actions Prioritaires
CDB	Convention sur la Diversité Biologique
FFEM	Fond Français pour l'Environnement Mondial
GIZC	Gestion Intégrée des Zones Côtières
MedPAN	Réseau des Gestionnaires d'Aires Marines Protégées en Méditerranée
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PG	Plan de gestion
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SN GIZC	Stratégie Nationale de Gestion Intégrée des Zones Côtières
SPA/RAC	Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées
UE	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WWF	World Wide Fund for Nature
WWF-MedPO	Bureau du Programme méditerranéen du WWF

LISTES DES FIGURES

Figure 1: Etape de développement de la stratégie financière d'une AP.....9

Figure 2: Localisation de la future Aire Marine Côtière et Protégée de Kerkennah11

Figure 3: Carte de zonage de la future AMCP de Kerkennah.....12

Figure 4: Répartition des coûts opérationnels et d'investissement sur le budget total27

Figure 5: Evolution de l'écart financier sur la période d'intérêt.....29

Figure 6 : carte de zonage de la future AMCP de Kerkennah.....37

Figure 7: schéma récapitulatif du déroulement d'une stratégie financière.....38

Figure 8: photographie de la répartition des groupes de travail, session de formation à Kerkennah40

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Ressources humaines nécessaires pour la future AMCP17

Tableau 2: Coûts opérationnels pour la gestion de la future AMCP de Kerkennah.....21

Tableau 3: Coûts d’investissements pour la gestion de la future AMCP de Kerkennah23

Tableau 4: Sources de financement prévues pour la future AMCP de Kerkennah28

Tableau 5: Récapitulatif des besoins et des revenus pendant la période du plan de gestion29

Tableau 6: Exemples de services fournis par la future AMCP de Kerkennah et des potentiels bénéficiaires de ces services.....31

Tableau 7: Mécanismes de financement mobilisables selon les biens et services rendus par une AMP32

1. INTRODUCTION

1.1. Durabilité financière des AMP

En 2010, les Parties contractantes à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) adoptent le Plan Stratégique pour la Diversité Biologique 2011-2020 et s'engagent à poursuivre 20 objectifs de conservation, nommés « Objectifs d'Aichi ». L'Objectif 11 spécifie que « *d'ici à 2020, au moins [...] 10% des zones marines et côtières, [...], sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement [...]* »(CDB, 2010).

L'efficacité de gestion des Aires Protégées Marines et Côtières (AMCP), telle qu'elle est mentionnée par la CDB, ne peut être appréhendée qu'au regard d'objectifs de gestion fixés. L'atteinte de ces objectifs est conditionnée par la mise en œuvre d'activités de gestion spécifiques et la mise à disposition des **moyens nécessaires** à leur réalisation.

Des ressources financières suffisantes sont donc nécessaires à la mobilisation des moyens essentiels à la bonne gestion des AMCP et à l'atteinte de leurs objectifs de conservation. A contrario, une situation financière précaire va engendrer de nombreux problèmes de gestion : recrutement du personnel, investissement dans des infrastructures, achat de matériel scientifique, etc.

La recherche d'une **durabilité financière**, définie comme la « *capacité [à] assurer des ressources financières suffisantes et stables sur le long terme et [à] consommer ces ressources de manière adaptée et sous une forme qui garantisse le financement de l'ensemble des coûts de gestion* »(Bovarnick et al., 2010), est donc une condition au succès des AMCP. L'identification de **financements durables**, c'est à dire « *suffisants et stables sur le long terme* », et l'allocation optimale, c'est-à-dire « *adaptée* », de ces ressources, sont ainsi deux exercices financiers indispensables à l'atteinte d'une gestion efficace des AMCP. Le manque d'informations sur les **coûts de gestion** et de création de l'AMCP, en freinant la mise en place de ces exercices comptables, peut expliquer une situation financière instable, insuffisante et non durable.

1.2. Le financement des AMP de Méditerranée

La situation financière des AMCP méditerranéennes est examinée et présentée dans le « *Statut des AMP méditerranéennes* » publié en 2012 par le MedPAN et le SPA/RAC (Gabrié et al., 2012). Sur 80 AMP interrogées, seulement la moitié traite des questions relatives aux financements. Ceci démontre de la faible connaissance et/ou considération des aspects financiers pour la gestion des AMCP.

Une récente étude réaffirme cependant l'importance des financements pour la conservation à travers une évaluation de l'écart de financement des AMCP méditerranéennes (Binet et al., 2015a)¹. Les données officielles de 14 pays, étudiées dans le cadre de cette étude, démontre que les ressources financières disponibles pour la gestion des AMCP dans la région avoisinent les 54,5 millions d'euros par an. Ce montant est ensuite comparé aux besoins financiers nécessaires à la gestion dite

¹Les résultats présentés dans la suite sont directement extraits du rapport de cette étude.

« efficace » des AMCP, c'est-à-dire la gestion qui assure l'atteinte de l'ensemble des objectifs stratégiques de l'AMP. L'estimation des besoins pour une gestion efficace pour les systèmes nationaux d'AMP, agrégée pour 14 pays méditerranéens, montre un écart en financement (différence entre les financements disponibles et les besoins en financement) de 700 millions d'euros par an. L'écart de financement pour les sept pays de l'UE étudiés est estimé à 458 millions d'euros en 2014. Cet écart est estimé à 17 millions d'euros pour les 7 pays non-membres de l'UE étudiés.

Ainsi, il devient urgent d'envisager une augmentation des financements des AMCP de Méditerranée, étant donné que seulement **12% des besoins en financement pour une gestion efficace sont aujourd'hui couverts par les ressources financières disponibles.**

Les principales causes de la mauvaise situation financière des AMCP méditerranéennes sont en fait la faible diversité des sources de financements et la faiblesse des ressources disponibles dans les pays non-UE.

En outre, l'augmentation des pressions anthropiques et naturelles pesant sur les AMCP est susceptible d'augmenter les besoins en financement pour garantir l'adaptation de la gestion à ces pressions. Les changements climatiques, les pressions liées au tourisme et au développement côtier vont augmenter sensiblement ces besoins et accentuer cette situation de sous-financements.

Egalement, les restrictions budgétaires induites par la crise financière mondiale des principaux pays donateurs affectent d'autant plus la disponibilité des ressources financières. C'est notamment le cas de l'aide bilatérale au développement international pour les aires marines protégées qui a diminué de 9% en 2012, 13% en 2013 et 46% en 2014 (Binet et al., 2015).

Enfin, les faiblesses institutionnelles accentuent la vulnérabilité financière des aires marines protégées et côtières : malgré une organisation institutionnelle globale, certains pays sont confrontés à un manque de coordination entre les entités (organismes centraux chargés de la gestion des AMCP), qui à son tour affecte le flux des ressources. Les faiblesses institutionnelles peuvent également freiner la mise en œuvre d'alliances stratégiques avec les autorités locales et les parties prenantes, souvent nécessaire à l'utilisation efficace des ressources financières disponibles. L'absence d'acteurs locaux gestionnaires peut entraîner une forte dépendance aux consultants externes et aux ONG limitant l'autonomisation des acteurs locaux dans la gestion durable de leurs AMCP.

1.3. Durabilité financière de la future AMCP-de Kerkennah

Le présent plan de financement est la synthèse écrite du processus de développement de la stratégie financière de la prochaine AMCP des îlots nord de Kerkennah à être créée. L'objectif de ce plan de financement est de :

- **Identifier les besoins en financements** pour l'atteinte des objectifs de l'AMCP, tels qu'ils sont définis dans son plan de gestion sur 5 ans ;
- **Identifier des sources et mécanismes potentiels et viables de financement** pour couvrir les besoins identifiés.

2. MÉTHODE

2.1. Développement de la stratégie financière d'une AMCP

L'objectif de la stratégie financière est :

- 1) d'offrir une description détaillée des caractéristiques économiques de l'AMCP afin de permettre l'analyse de la situation actuelle ; et
- 2) d'identifier les éléments nécessaires à la priorisation des actions pouvant permettre la gestion financière durable de l'AMCP.

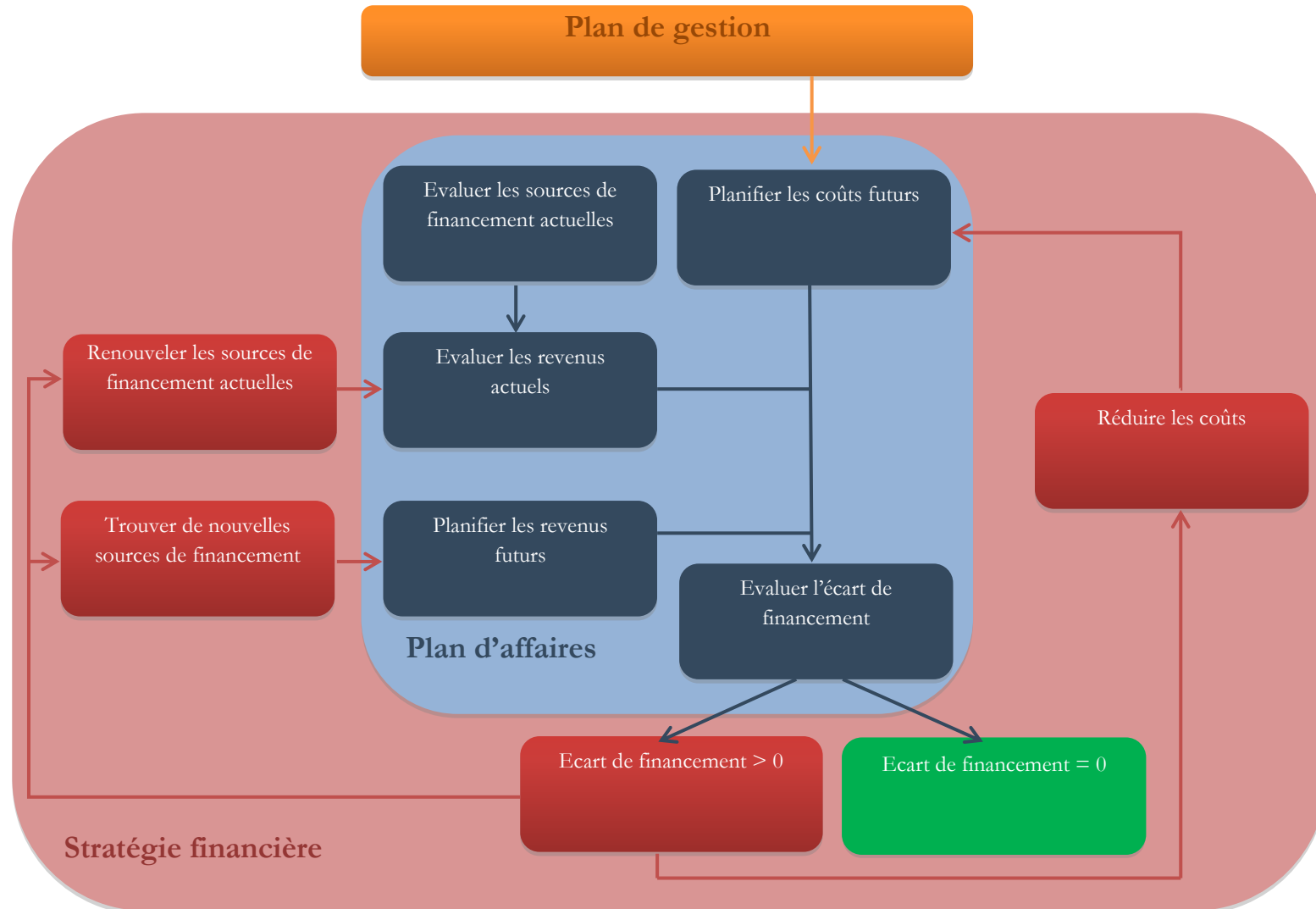
La réalisation de ces deux objectifs doit conduire à la définition d'une stratégie financière pour l'AMCP et à l'élaboration d'un plan financement pour toute la durée de mise en œuvre du plan de gestion.

Dans la pratique, le développement d'une stratégie financière passe par les trois étapes suivantes :

- **Evaluation** : évaluation des coûts et des revenus pour l'atteinte des objectifs du plan de gestion et calcul de l'écart de financement ;
- **Stratégie** : étude de faisabilité de la mise en œuvre des mécanismes de financement mobilisables pour réduire l'écart de financement ;
- **Mise en œuvre** : description et mise en œuvre de la stratégie financière par la définition d'un plan de financement cohérent.

Ces étapes sont reprises et détaillées dans la figure ci-dessous.

Figure 1: Etape de développement de la stratégie financière d'une AP



2.2. Collecte des données et mission de terrain

Les consultants missionnés par le SPA/RAC Irene Morell Rodriguez et Guillaume Le Port de Vertigo Lab se sont rendus à Kerkennah du lundi 09 au mercredi 11 septembre 2019 afin de réaliser la formation des acteurs impliqués dans la gestion de la future AMCP.

Cette formation a été l'occasion de rencontrer les institutions et acteurs locaux impliqués dans la future gestion de l'AMCP. Des entretiens réalisés avec ceux-ci ont permis de récolter un certain nombre d'informations. Elle a aussi permis de collecter les données utilisées pour la construction de la proposition de plan de financement, et de prendre connaissance du contexte général de la future gestion du site de Kerkennah.

A cette occasion, les consultants ont aussi eu l'occasion de présenter le projet de développement de la stratégie financière de l'AMCP, de visiter le site et de collecter les informations pouvant garantir l'existence de synergies entre le projet de mise en œuvre de la stratégie de l'APAL sur Kerkennah et les acteurs locaux.

3. CONTEXTE

L'ensemble des données de contexte sont issues d'informations provenant des phases 1 et 2 du plan de gestion de la partie marine et côtière des îlots nord de l'archipel de Kerkennah.

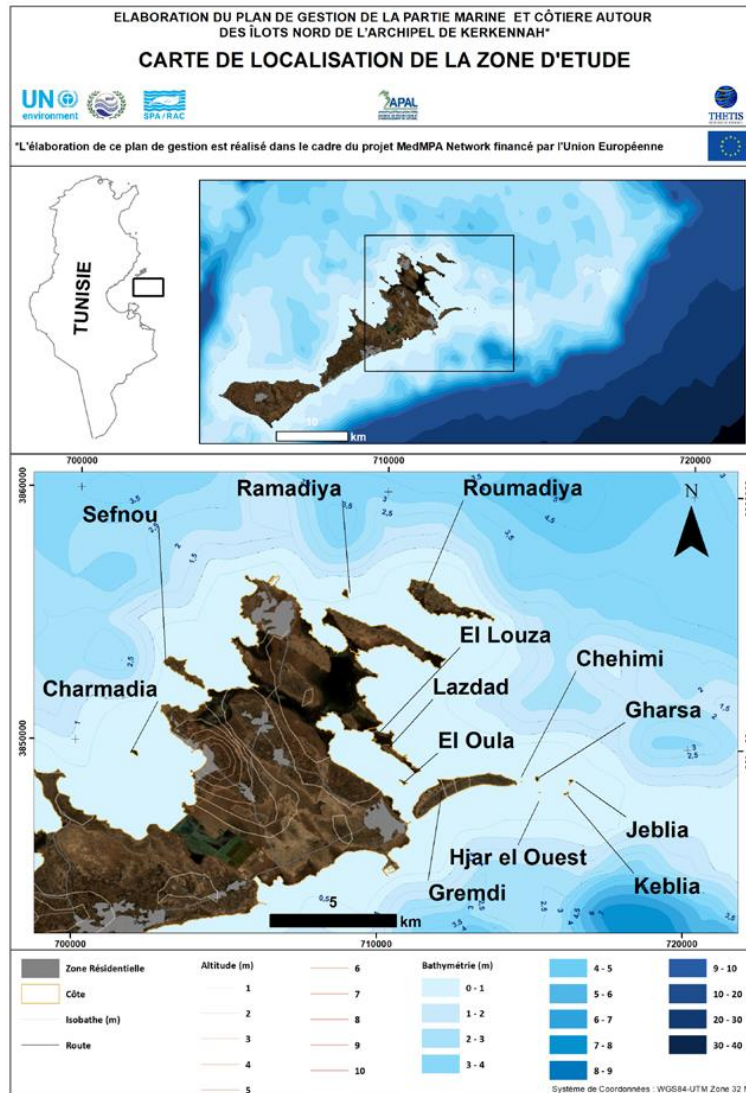
Contexte géographique

L'archipel des Kerkennah est situé au sud-est de la Tunisie à 20 km des côtes de la ville de Sfax. L'archipel est constitué principalement par deux îles : l'île Chergui et l'île Gharbi.

L'archipel de Kerkennah a une superficie de l'ordre de 150 km² et 174 km de linéaire de côte, dont 171,5 km de linéaires stable. L'archipel est allongé sur 35 km du nord-est au sud-ouest avec une largeur variable pouvant atteindre les 14 km (DGEQV 2012). Les côtes de l'archipel sont pour la plupart basses, et les falaises les plus hautes pouvant atteindre les 11 mètres (Etienne 2014).

Généralement, l'archipel se caractérise par des côtes occidentales très rectilignes et des côtes septentrionales très découpées. Cette morphologie tourmentée de la zone nord de l'archipel est due à plusieurs facteurs, essentiellement à l'effet des vagues du secteur nord et nord-ouest.

Figure 2: Localisation de la future Aire Marine Côtière et Protégée de Kerkennah



3.1. Contexte de création

Actuellement, les îlots nord-est de l'archipel des Kerkennah ne disposent d'aucun statut juridique spécifique en vue de sa protection et sa préservation. Cependant, l'intérêt de l'archipel pour sa biodiversité faunistique est reconnu : les Kerkennah présentent un grand intérêt pour l'avifaune et notamment les oiseaux hivernants ou de passage. Les îles et îlots Kerkennah sont classées comme une Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (zone ZICO).

La volonté de création de la futur AMCP au niveau des îlots nord-est de l'archipel s'insère dans le cadre de « la préservation et la valorisation des potentialités et les atouts de ce territoire insulaire en vue de l'intégrer au réseau de sites protégés en cours d'établissement tout le long des côtes tunisiennes », à travers le **programme national de création d'AMCP** lancé par l'APAL.

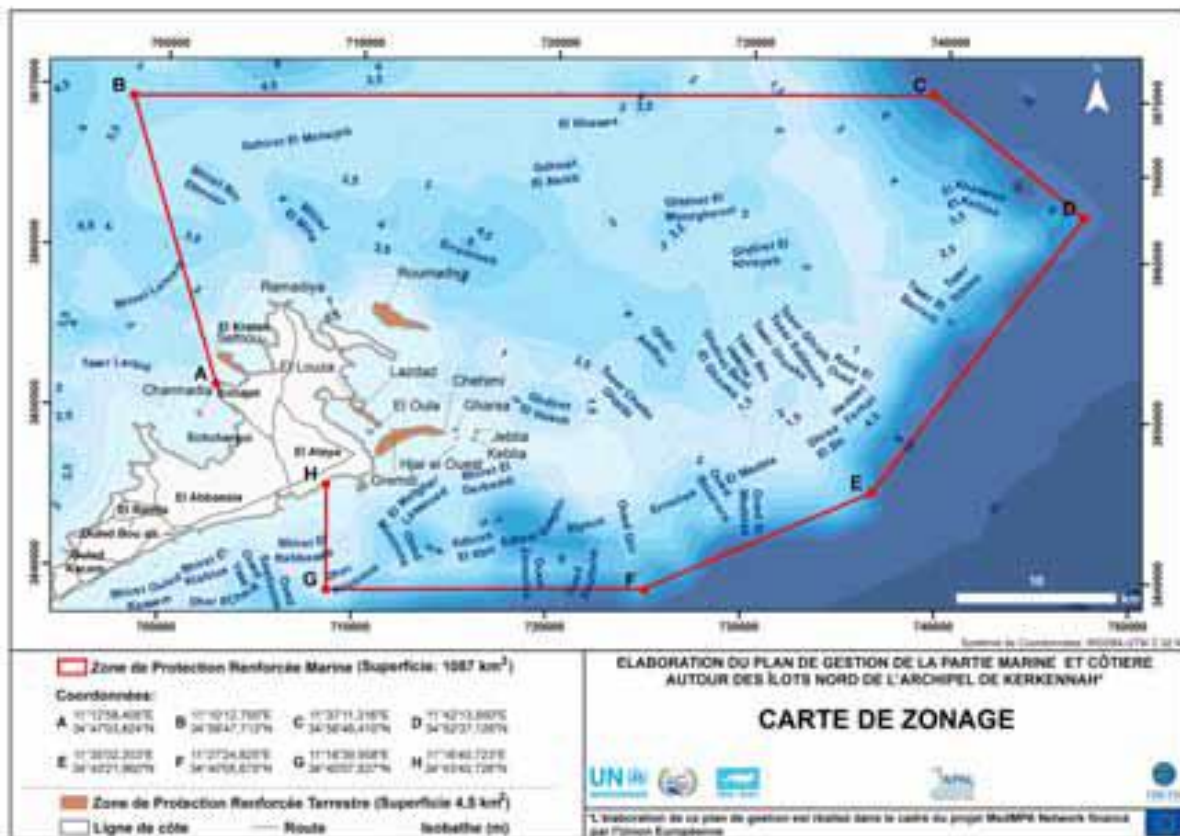
En effet, la création d'aires protégées marines et côtières constitue en Tunisie une priorité qui a été annoncée par le gouvernement au cours du Conseil Ministériel Restreint du 23 mars 1998 et réaffirmée au cours du Conseil Interministériel du 26 août 2000. L'APAL a été chargé le 3 janvier 2000, par le Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire tunisien, de la création des aires marines et côtières protégées (AMCP).

En Tunisie, la création des AMCP s'appuie sur la loi n°49-2009. La promulgation de la loi n°49-2009 confirme l'APAL dans ses prérogatives en matière de gestion. Ainsi par la force de cette loi, il est devenu obligatoire l'établissement du plan de gestion pour les AMCP.

L'article 26 de la loi n°49-2009 exige pour la gestion des AMCPs la nomination d'un administrateur. En outre, l'APAL peut déléguer la gestion de ces AMCPs à des personnes publiques ou privées sous forme de concession ou d'occupation temporaire (article 22). Ce régime est très favorable à une gestion souple et participative, surtout à travers la reconnaissance du rôle des associations. Cette forme de co-gestion entre acteur public (APAL) et acteur privé de type d'ONG a déjà été mis en place par l'APAL au niveau de la future AMCP des îles Kuriat. Cette forme unique de co-gestion avec l'association locale Notre Grand Bleu est un exemple à suivre pour la future AMCP de Kerkennah.

Dans les faits, la future AMCP couvrirait une zone telle que définie ci-dessous :

Figure 3: Carte de zonage de la future AMCP de Kerkennah



4. OBJECTIFS DE CONSERVATION ET PRIORITÉS DE GESTION

Le plan de gestion de la future Aire Marine et Côtière Protégée des îlots nord de Kerkennah a été élaboré en 2019 dans le cadre national du programme AMCP concernait 5 sites pilotes, dans sa première phase : l'archipel de la Galite, le littoral allant de Cap Negro à Cap Serrat, l'archipel de Zembra et Zembretta, les îles Kuriat, la partie Nord Est des îles de Kerkennah. La collaboration de l'APAL et du SPA/RAC dans le cadre du projet MedMPAnet a pour but la mise en œuvre de ce programme ainsi que la création de l'AMPC à Kerkennah.

Le plan de gestion de la future AMCP a pour objectif de « promouvoir la conservation de ce site insulaire et d'encourager un développement durable local autour de ses écosystèmes terrestres et marins aussi riches que fragiles et ce en protégeant les acquis, réhabilitant les potentiels et valorisant durablement ». Ce plan de gestion liste l'ensemble des activités à réaliser pendant les cinq premières années de la gestion du site afin de garantir le bon fonctionnement de l'aire protégée et d'atteindre les objectifs déterminés.

Ce plan de gestion rédigé de manière participative a permis de réaliser un état des lieux important de la valeur patrimoniale, de l'état de conservation des habitats et des menaces pesant sur les écosystèmes de Kerkennah. Ce travail aura permis de dégager plusieurs enjeux de conservation et de gestion durable des ressources naturelles pour le site.

Les enjeux de protection du site sont déclinés en 4 objectifs spécifiques :

- **Objectif spécifique 1 visant la conservation** : Les espèces endémiques rares et menacées, les ressources naturelles ainsi que les valeurs patrimoniales de l'archipel sont protégées ;
- **Objectif spécifique 2 visant l'aménagement** : Les aménagements touristiques, les habitats, les paysages terrestres et marins ainsi que le patrimoine culturel sont gérés plus efficacement compte tenu des impératifs de protection du site ;
- **Objectif spécifique 3 visant le développement et de valorisation mésologique et scientifique** : le patrimoine de l'archipel et ses ressources biologiques (pêche) sont gérés selon les principes du développement durable et s'appuient sur une stratégie de développement participative et sur le long terme jalonné de résultats concrets en adéquation avec les impératifs de conservation ;
- **Objectif spécifique 4 lié à la gouvernance** : Les parties prenantes sont mieux impliquées et s'approprient des objectifs de gestion et de conservation dédiés à l'AMCP.

Ces objectifs spécifiques permettent de déterminer 17 groupes d'activités à mener, réparties en actions spécifiques (cf. partie 4 « objectifs » de la phase 2 du plan de gestion).

Dans les sections suivantes, les coûts de gestion (opérationnels et d'investissement) sont estimés sur la base des actions listées dans le plan de gestion et des moyens humains, matériels et financiers envisagés pour leur mise en œuvre. Cette estimation des coûts de gestion tentera d'intégrer la **démarche de co-gestion exprimée dans le plan de gestion.**

5. CONTEXTE FINANCIER

Cette partie vise dans un premier temps à présenter la situation financière de la future AMCP de Kerkennah afin dans un second temps d'identifier les potentiels obstacles à l'atteinte d'une durabilité financière sur la base d'une évaluation des besoins financiers nécessaires au financement des différentes actions de gestion présentées dans le plan de gestion.

5.1. Situation financière en 2019

Actuellement, dans la mesure où l'AMCP n'a pas encore été officiellement promulguée, il n'existe pas d'activités directes qui participent à la gestion de la future AMCP de Kerkennah. Néanmoins, certaines activités indirectes, entreprises dans le cadre du projet MedMPAnet porté par le SPA/RAC, participent en amont aux premières étapes de gestion de la future zone. Ces activités d'accompagnement et de montage institutionnel ont notamment conduit à l'élaboration du plan de gestion de la future AMCP, ainsi que le plan de financement dans le présent rapport. Les travaux de recherche entrepris dans le cadre de ces projets auront, quant à eux, permis une première caractérisation écologique et socio-économique du site.

5.2. Freins à l'atteinte d'une durabilité financière

Les éléments suivants ont été identifiés comme des facteurs limitant les options de stratégies potentielles de financement de la future AMCP. Ils devront donc être considérés lors du développement du plan de financement de la future AMCP. Parmi les freins identifiés :

- **Freins institutionnels et juridiques**
 - En absence de textes d'application pour la création et le fonctionnement de l'AMCP, les contours institutionnels de la future AMP restent encore incertains.
 -
- **Freins financiers**
 - Les fonds disponibles à l'heure actuelle afin de mettre en place un budget pérenne pour la gestion de la future AMCP sont encore méconnus. Ce plan de financement doit notamment servir d'outil de plaidoyer auprès de différents partenaires financiers institutionnels afin de déterminer les réels besoins pour la gestion.

6. ANALYSE FINANCIÈRE

6.1. Besoins en financement pour la gestion de la future AMCP-de Kerkennah

Ce plan de financement a pour objectif de déterminer l'ensemble des coûts à appliquer pour répondre aux besoins exprimés dans la phase 2 du plan de gestion. Ce plan de financement porte sur 5 ans pour répondre aux enjeux temporels exprimés dans le plan de gestion auquel il est associé.

L'ensemble des activités présentées dans le plan de gestion sont considérées comme essentielles au fonctionnement de la future AMCP. Le plan de gestion de l'AMCP propose donc un scénario de gestion que l'on peut qualifier d'optimal, et dont le financement doit sur le long-terme assurer la totale mise en œuvre.

Les besoins et coûts nécessaires à la mise en œuvre des activités du plan de gestion ont également été estimés sur la base d'entretiens avec les institutions chargées de la future gestion de l'AMCP, mais aussi d'un recoupement et d'une pondération des besoins et coûts induits par la gestion de l'AMCP des îles Kuriat, pour laquelle une gestion existe depuis plusieurs années.

Les informations issues d'un premier plan de financement réalisé en avril 2019 lors d'une formation avec le groupe Baastel et le consultant Gaëtan Quesne ont aussi été utilisées afin de réaliser ce plan de financement et de l'adapter aux nouvelles informations obtenues sur site.

6.2. Coûts de mise en œuvre de la gestion

6.2.1. Coûts d'opération

Ressources humaines

Les informations issues des différents documents officiels et échanges font état de besoins d'une équipe de gestion opérationnelle permanente de 8 à 10 personnes pour le site, répartie entre membres de l'APAL et de la future ONG co-gestionnaire pour la mise en œuvre des actions du plan de gestion de la future AMCP. Outre ces employés permanents, un staff temporaire de 2 personnes est aussi nécessaire plusieurs mois par an pour répondre aux enjeux ponctuels, en termes de gestion des flux touristiques notamment.

Tableau 1: Ressources humaines nécessaires pour la future AMCP

	Description	Nombre de postes
Staff permanent	Directeur unité de gestion	1
	Ecogarde APAL	2
	Ecogarde co-gestionnaire ONG	2
	Administrateur ONG chargé de l'AMCP	2 puis 3 à partir de l'année 2
	Ingénieur halieute	1 puis 2 à partir de l'année 4
Staff temporaire et saisonnier	Guide	5 mois/an
	Chargé d'organisation d'actions spécifiques et d'évènements	3 mois/an

Selon les missions et les compétences requises, des consultants extérieurs et des chercheurs pourront venir compléter les effectifs du pôle (pour la formation et la recherche notamment). Les coûts de leur intervention seront couverts par les budgets des projets de recherches associés (cf. coûts d'investissements). **Le reste des coûts récurrents (i.e. hors ressources humaines) représentent les coûts opérationnels.**

Entretien des infrastructures

Les coûts de maintenance incluent (i) les coûts associés à l'entretien des locaux de l'unité de gestion et (ii) ceux associés à l'entretien des véhicules de l'AMCP, aussi bien de l'APAL que de l'ONG co-gestionnaire.

Dans un premier temps, des locaux déjà existants seront utilisés les premières années, afin de ne pas entraîner de coûts d'investissements trop importants sur les trois premières années en termes de construction. Une fois le local pour les gestionnaires construits (en n+4 ou 5), les coûts d'entretien de bâtiment commenceront à être pris en charge par l'unité de gestion.

Entretiens des véhicules

Pour le premier cycle de gestion, deux bateaux et un véhicule ont été identifiés comme nécessaires à la réalisation des activités du plan de gestion. Les coûts annuels d'entretien et d'achat de carburant pour les 3 véhicules sont estimés sur la base d'une enquête réalisée auprès de 20 gestionnaires d'AMP en Méditerranée (Binet et al, 2015), qui ont été recoupées avec les informations obtenues lors de l'atelier de formation à Kerkennah (voir partie 2.2. *collecte des données et mission de terrain*).

Autres coûts d'opération

D'autres dépenses sont à considérer comme l'achat de petit matériel. Le plan de gestion de la future AMCP de Kerkennah liste un ensemble d'équipements nécessaires à sa mise en œuvre et au fonctionnement d'un laboratoire : combinés GPS-sondeur, récepteurs GPS mobiles et accessoires pour les embarcations, jumelles (standard marin), etc. Des informations complémentaires concernant le petit matériel sont issues de la formation à Kerkennah ainsi que du premier plan de financement réalisé en avril 2019.

6.2.2. Coûts d'investissement

Achat de nouveaux équipements

Les premiers coûts d'investissement correspondent à l'acquisition des véhicules nécessaires au déplacement de l'unité de gestion sur la zone (voir ci-dessus) : deux embarcations pour les activités de suivi et de surveillance côtière ainsi qu'un moteur hors-bord 115 CV quatre temps. Un véhicule terrestre sera aussi nécessaire. Il a été considéré dans ce plan de financement comme un investissement. Une méthode de réduction des coûts au sein de la stratégie financière découlant de ce plan de gestion (en fonction des futurs écarts de financement identifiés) pourrait être pour l'APAL d'allouer un de leurs véhicules à l'unité de gestion.

Des activités de recherche et de suivi des populations locales seront entreprises dès le premier cycle de gestion de l'AMCP. Ainsi, l'acquisition de matériels de plongée est à prévoir. Ces 5 équipements complets (bouteilles, détendeurs, octopus, stabilisateur et combinaisons) nécessiteront des investissements répartis sur les 5 années (tous les deux ans afin de lisser au mieux les dépenses d'investissements de la future unité de gestion). L'achat d'un compresseur sera aussi nécessaire dès la première année.

Achat/construction de locaux

Bien que le premier plan de gestion de l'AMCP de Kerkennah prévoie notamment l'aménagement d'un centre d'accueil et d'information et d'un laboratoire d'analyse de routine pour le suivi régulier du milieu, le pas de temps de ce premier cycle de gestion (5 ans) et le large spectre d'activités à réaliser sur cette période (et des investissements qui en découlent) ne permettra pas la réalisation de l'ensemble de ces travaux. Des études de faisabilité de ces travaux peuvent cependant être réalisées durant ce premier cycle de gestion, et le centre en tant que tel pourra être construit à la fin du cycle (année 5), si le budget est suffisant.

Aménagements

La matérialisation du zonage sur le terrain induit des coûts d'achat et d'installation de balises en mer. Pour une bonne visibilité des limites des zones de protection par les usagers, ces balises ne doivent pas être espacées de plus de 500 mètres les unes des autres. Le plan de gestion de l'AMCP de Kerkennah propose ainsi 32 balises flottantes en mer pour délimiter les différentes zones de protection de la future AMCP. Cette action de balisage a été identifiée par les membres de l'APAL comme l'action prioritaire à réaliser afin de montrer à la population locale des preuves tangibles de l'avancée du projet.

En parallèle à ces aménagements marins, des aménagements des sentiers et de la signalétique seront aussi nécessaires. Ces aménagements ne sont pas prioritaires et seront réalisés dans un second temps (à partir de l'année 3). Ces aménagements à terre doivent être envisagés avec beaucoup de vigilance, afin de ne pas accentuer la dispersion de la fréquentation et le dérangement de la faune : ils doivent canaliser le public et lui permettre de découvrir le site et la faune sans dérangement (Thibault, 2006). La mise en place d'une signalétique pédagogique et directionnelle devrait participer à canaliser ce flux. Des études de faisabilité de ces aménagements pourront être réalisées durant ce premier cycle de gestion.

Etudes

Le plan de gestion de la future AMCP de Kerkennah ainsi que les échanges réalisés avec les différents acteurs lors de la journée de formation mettent en avant des besoins sur :

- La mise en œuvre d'un ensemble d'études d'actualisation des connaissances (état de conservation des habitats, causes de dégradation, définition scientifique des éléments de lutte et qui aideront à la mise en place de mode de gestion patrimoniaux, établissement d'un système scientifique de surveillance de l'état de conservation des habitats et des espèces au sein des sites concernés), ainsi qu'un programme de suivi écologique ;
- Le développement d'un plan d'appui à l'agriculture durable, à la promotion des produits de terroir et de mise en valeur écotouristique ;
- Une étude du potentiel de développement de l'activité de pécaturisme ;
- D'une étude d'évaluation de l'intérêt du patrimoine archéologique ;

- D'une étude d'évaluation de l'impact des rejets solides sur les habitats et la biodiversité.

Préalablement au commencement des travaux d'aménagement du site, des études devront également être réalisées sur sa capacité de charge, l'impact environnemental et les mesures de correction et de compensation. D'autres études de faisabilité (immersion des récifs artificiels, label de pêche, etc.) pourront venir compléter l'ensemble des études à réaliser lors des cinq premières années, sous réserve de budget suffisant.

Les coûts annuels d'investissement dans le suivi régulier du milieu sont estimés sur la base d'une enquête réalisée auprès de 20 gestionnaires d'AMP en Méditerranée (Binet et al, 2015), ainsi que les échanges réalisés avec les différents acteurs à Kerkennah.

Mission d'éducation

La formation des agents qui seront chargés de la surveillance et de l'animation de la zone marine est une condition incontournable pour assurer la gestion effective du plan de gestion. Plusieurs thématiques pour lesquelles les compétences des agents devraient être renforcées sont ainsi citées dans le plan de gestion (SPA/RAC - ONU Environnement/PAM, 2019) :

- Formation du personnel pour conduire des actions de sensibilisation à l'environnement ;
- Formation des futurs guides (staff saisonnier) ;
- Formation interne en gestion d'équipe ;
- Formation interne au plan de financement ;
- Formation sur les techniques de collecte et analyse des données relatives aux indicateurs ;

La formation des agriculteurs aux nouvelles pratiques et à la transformation de la filière locale pourra aussi être envisagée, ainsi que des formations spécifiques auprès des femmes.

En parallèle à ces activités de formation, le volet éducatif de la future AMCP prévoit aussi le développement d'un programme de sensibilisation et éducation environnementale du public au travers notamment des guides et de la signalétique adaptée, ainsi que divers événements annuels de sensibilisation.

Mesures de compensation et de restauration

Plusieurs projets de restauration sont prévus dans le cadre de la gestion du site de Kerkennah :

- Restauration du couvert végétal de l'île Gremdi ;
- Nettoyage/gestion des déchets sur les îlots ;
- Nettoyage des fonds sous-marins et valorisation des déchets ;
- Aménagement de lutte contre l'érosion côtière.

6.2.3. Synthèse

Les Tableaux ci-dessous présentent les résultats de l'évaluation des coûts (opérationnels et d'investissement) de gestion de l'AMCP de Kerkennah pour les cinq premières années de gestion

Tableau 2: Coûts récurrents pour la gestion de la future AMCP de Kerkennah

			Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Ressources humaines	Staff permanent	Directeur unité de gestion	1	2 940	3 087	3 241	3 403	3 574
		Ecogarde APAL	2	4 620	4 851	5 094	5 348	5 618
		Ecogarde co-gestionnaire ONG	2	7 200	7 560	7 938	8 335	8 752
		Administrateur ONG chargé de l'AMCP	2 puis 3 à partir de 2020	8 338	8 755	9 193	9 653	10 135
		Ingénieur halieute	1 puis 2 à partir 2022	0	6 000	6 300	13 230	13 892
	Staff temporaire et saisonnier	Guide	5 mois/an	0	1 750	1 838	1 929	2 026
		Chargé d'organisation d'actions spécifiques et d'évènements	3 mois/an	6 615	6 946	7 293	7 658	8 041
TOTAL ressources humaines				29 713	38 949	40 897	49 556	52 038
Maintenance	Maintenance des bâtiments	Maintenance du local administratif (extérieur et intérieur)						3 000
	Maintenance des véhicules et essence	Maintenance des véhicules terrestres					3 000	3 000
		Maintenance véhicules marins	2	0	2 000	3 000	3 000	3 150
		Maintenance bateau en bois ONG		400	400	500	600	600

		Taxes et assurances tous véhicules	0	500	500	900	900
		Pièces détachées (pneus, filtres, etc.)					
TOTAL maintenance			400	2 900	4 000	7 500	10 650
Commodités		Location local administratif	1 460	1 575	1 696	1 823	0
		Location bureau ONG co-gestionnaire	1 800	1 800	1 800	1 800	1 800
		Carburant tous véhicules	7 000	9 150	13 600	14 100	14 625
		Electricité/eau tout bâtiments	480	480	480	480	480
		Communications (Internet, etc) tout bâtiments	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
TOTAL commodités			11 940	14 205	18 776	19 403	18 105
Autres coûts opérationnels		Petit matériel de gestion divers pour les 2 co-gestionnaires	0	6 500	4 000	1 500	0
TOTAL autres coûts opérationnels			0	6 500	4 000	1 500	0
TOTAL coûts opérationnels			12 340	23 605	26 776	28 403	28 755
TOTAL coûts récurrents			42 053	62 554	67 673	77 959	80 793

Tableau 3: Coûts d'investissements pour la gestion de la future AMCP de Kerkennah

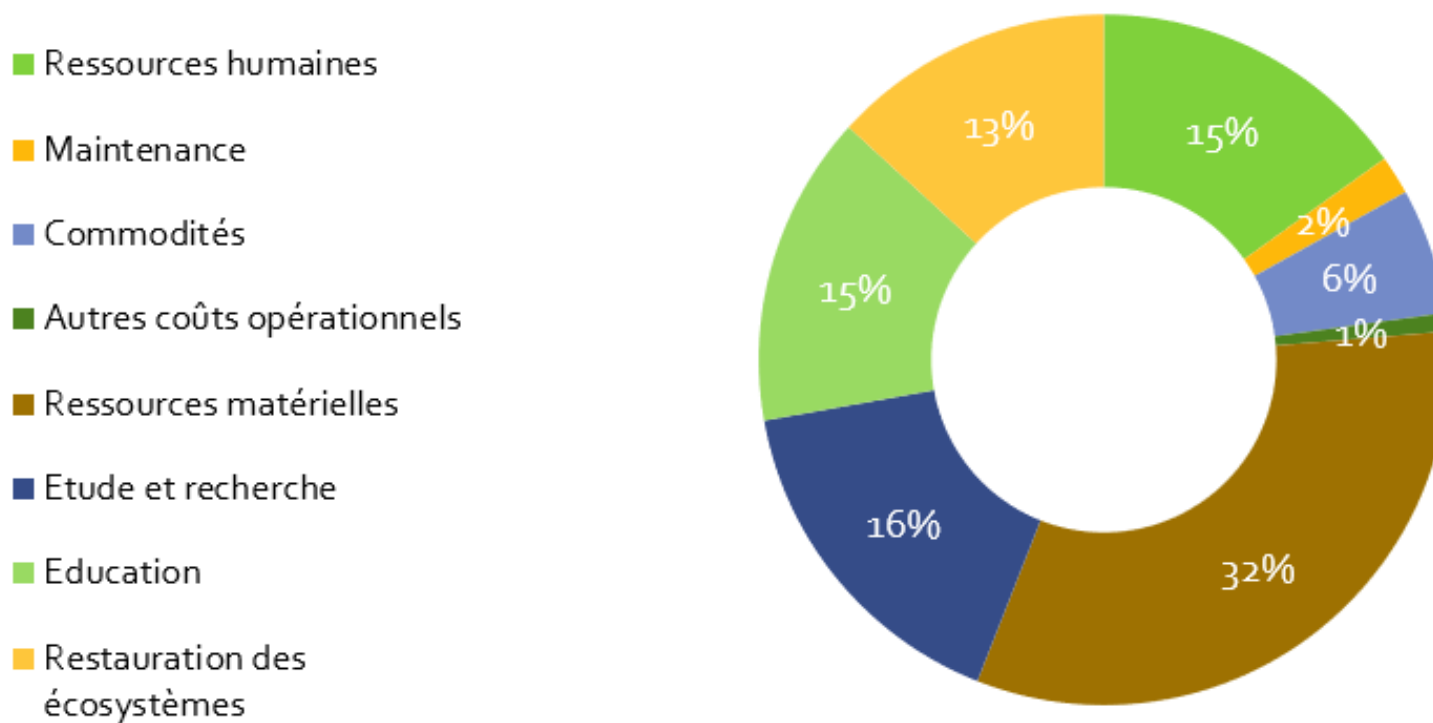
		Unité	2019	2020	2021	2022	2023
Achat d'équipement	Véhicule tout-terrain	1			35000		
	Bateaux	2	15000	35000			
	Moteur hors-bord (pour véhicule co- gestionnaire ONG)			6000			
	Matériel didactique divers		10 000				10 000
	Développement site web		5 000				
	Panneaux		10000				10 000
	Matériel de pêche pour le GDA		50 000				
	Balises de l'AMCP	32			9 000	9 000	9 000
	Compresseur	1	8000				
	Matériel informatique			3 000			
	Mobiliers de bureau	Forfait	1000	1000	1000	1050	1103
	Equipement divers pour les sentiers de randonnée (balisages, signalétiques)				15 000	15 000	15 000
	Signalétique et panneaux d'information sur le patrimoine archéologique				12 000	12 000	
	Signalétique de sensibilisation contre les rejets et les impacts des rejets solides				8 000		
	GPS	5	1 950		650		650
VHF	2		1 200				

	Equipements de plongée (bouteille, détendeur, octopus, stab, combinaison)	5	12 300		4 100		4 100
TOTAL investissement équipement			98 250	5 200	49 750	37 050	49 853
Achat d'infrastructures	Aménagement d'un nouveau local administratif, technique et d'accueil (éco-musée, centre d'interprétation)	1				20 000	20 000
	Balissage de l'AMCP	Main d'œuvre				5 000	5 000
	Mise en place de la signalétique écotouristique (balisage des sentiers, panneaux informatifs)					2 000	2 000
	Immersion des récifs artificiels					100 000	50 000
TOTAL investissement infrastructure			0	0	107 000	77 000	27 000
Etudes et recherche	<i>Actualisation des connaissances (état de conservation des habitats, causes de dégradation, définition scientifique des éléments de lutte et qui aideront à la mise en place de mode de gestion patrimoniaux, établissement d'un système scientifique de surveillance de l'état de conservation des habitats et des espèces au sein des sites concernés)</i>			20 000	20 000	20 000	20 000
	Programme de suivi écologique (y compris suivi du stock des Grandes Nacres : <i>Pinna nobilis</i>)			10 000			
	Développement d'un label de pêche durable				26 667	26 667	26 667
	Etude d'évaluation de l'impact des rejets solides sur les habitats et la biodiversité			5 000			

	Etude de faisabilité d'immersion des récifs artificiel			4 000			
	Evaluation de l'intérêt du patrimoine archéologique			2 500			
	Développement du plan d'appui à l'agriculture durable, à la promotion des produits de terroir et de mise en valeur écotouristique				10 000	10 000	10 000
	Etude du potentiel de développement de l'activité de pécaturisme				5 000	5 000	5 000
TOTAL investissement études			0	41 500	61 667	61 667	61 667
Education et gouvernance	Programme pour la sensibilisation, conscientisation et éducation environnementale du public et des visiteurs		5000	5000	5000	5000	5000
	Education et sensibilisation des écoliers et collégiens sur l'importance de l'AMCP		5000	5000	5000	5000	5000
	Formation des guides			7000			
	Formation sur les techniques de collecte/analyse des données relatives aux indicateurs		12000				
	Formation interne business plan		12 000				
	Formation interne gestion d'équipe			6 000			6 000
	Formation pour les femmes		4 000		4 000		4 000
	Festivals et journées de sensibilisation (festival charfia, festival dammassa,		6 250	6 250	6 250	6 250	6 250

	journée des écoles, etc.)						
	Journées de sensibilisation pêche		6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
	Organisation des comités consultatifs et réunions de gestion		3 000	6 000	6 000	8 000	6 000
	Formation relative au plan de développement participatif de la pêche artisanale locale (dont visites d'échanges)			15 000		7 500	
	Réalisation du plan de développement touristique et écotouristique au niveau territorial et des zones cibles			8 000			
TOTAL Investissement éducation			31 250	64 250	32 250	37 750	38 250
Restauration des écosystèmes et aménagement naturel	Restauration du couvert végétal de l'île Gremdi			4 000			
	Nettoyage/gestion des déchets sur les îlots			4 000	4 000	4 000	4 000
	Nettoyage des fonds sous-marins et valorisation des déchets				3 000	1 000	1 000
	Aménagement de lutte contre l'érosion côtière			40 000	40 000	40 000	40 000
TOTAL investissement restauration			0	48 000	47 000	45 000	45 000
TOTAL INVESTISSEMENTS			129 500	158 950	297 667	258 467	221 770

Figure 4: Répartition des coûts opérationnels et d'investissement sur le budget total



6.3. Ressources disponibles

6.3.1. Budget national

Dans la mesure où l'AMCP n'a pas encore été officiellement déclarée, il est compliqué d'identifier avec précision les différentes sources de revenus futurs de l'AMCP. Néanmoins, il est possible, à partir de l'exemple similaire de Kuriat et de l'exercice réalisé en 2019 par Baastel pour le Medfund, d'identifier un certain nombre de financements futurs (nationaux et internationaux) pour la future AMCP.

Il est considéré dans ce plan de financement que l'APAL prendra en charge sur ces cinq années les salaires des membres de l'unité de gestion étant employés de l'APAL. Il existe aussi à l'heure actuelle, selon les informations fournies par Gaëtan Quesne dans le cadre du projet Medfund, un certain nombre de financements internationaux qui pourraient participer au budget de la future AMCP :

- KfW ;
- Subvention UE/Institut Agro Montpellier ;
- SPA/RAC MedMPA Network ;
- SPA/RAC ECAP.

Les prévisions concernant chacune de ces sources sont présentées dans le tableau ci-dessous

Tableau 4: Sources de financement prévues pour la future AMCP de Kerkennah

	2019	2020	2021	2022	2023
National (APAL)	7 707	7 938	8 335	8 752	9 189
KfW	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Subvention UE /Institut Agro Montpellier	2 640	2 640			
SPA/RAC MEDMPANET	10 000	70 000	70 000	50 000	
SPA/RAC ECAP	19 000				
TOTAL	79 347	120 578	118 335	98 752	49 189

6.4. Ecart de financement

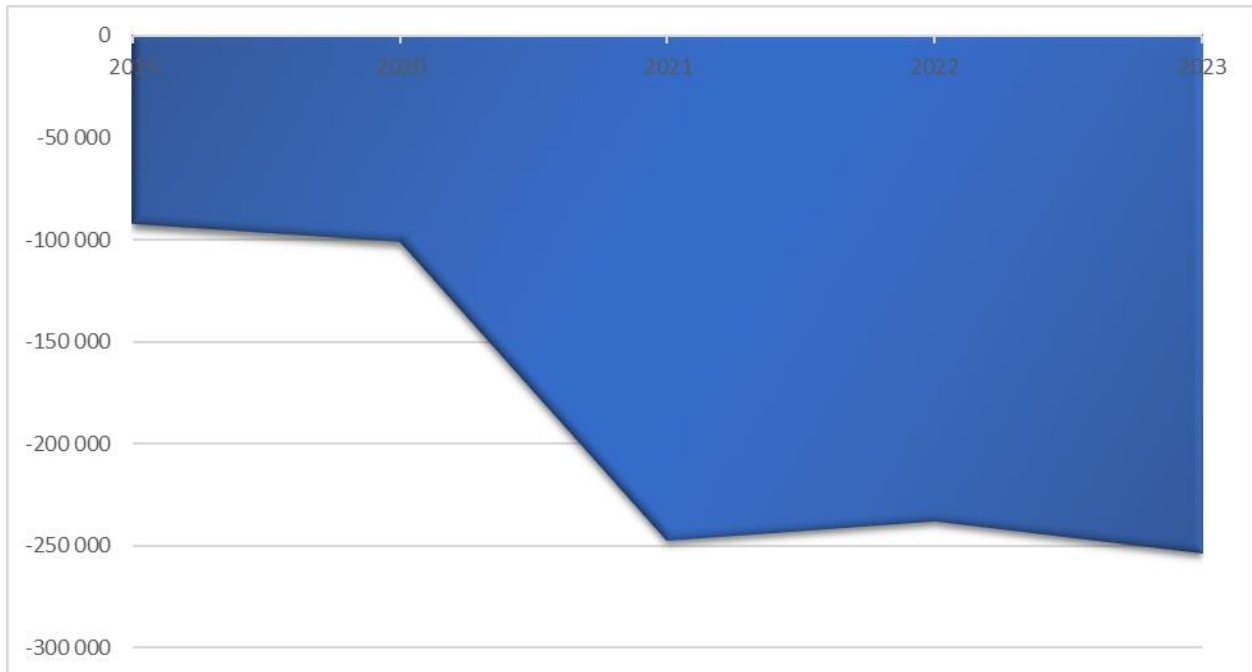
L'écart de financement identifié sur la période du plan de gestion correspond à la différence entre les besoins identifiés et les sources disponibles sur la même période. Cet écart de financement est susceptible d'évoluer selon la stratégie financière en fonction de :

- La validation ou non de certains financements identifiés ici comme sûrs ;
- L'apparition de nouvelles sources de financement et de mécanismes de financement (autofinancement notamment) ;
- La réduction de certains coûts dans les premières années.

Tableau 5: Récapitulatif des besoins et des revenus pendant la période du plan de gestion

	2019	2020	2021	2022	2023
Besoins financiers	171 553	221 504	365 340	336 426	302 563
Revenus	79 347	120 578	118 335	98 752	49 189
Ecart financier	-92 206	-100 926	-247 005	-237 674	-253 374
<i>% des besoins couverts par les financements existants</i>	46%	54%	32%	29%	16%

Figure 5: Evolution de l'écart financier sur la période d'intérêt



7. STRATÉGIE FINANCIÈRE : IDENTIFICATION DES LEVIERS DE RÉDUCTION DE L'ÉCART DE FINANCEMENT

L'objectif de la présente partie est d'identifier les sources et mécanismes de financement pouvant permettre de réduire l'écart de financement estimé dans la partie précédente. Il est cependant important de rappeler que la mise en place de certains des mécanismes de financements identifiés par la suite, pourra nécessiter un délai incompatible avec le délai de mise en œuvre du plan de gestion. Ainsi, l'intervention des autorités publiques et/ou des organisations internationales est indispensable pour assurer le financement des activités durant les premières années de gestion de l'AMCP, le temps de mettre en œuvre lesdits mécanismes d'autofinancement.

7.1. Identification des biens et des services de l'AMCP-et des potentiels bénéficiaires

Cette sous-partie vise à identifier les bénéficiaires des services fournis par l'AMCP, ceci afin d'orienter et de justifier les options de financements proposées dans le plan d'affaires.

Une rapide évaluation des services rendus par l'AMCP et des principaux bénéficiaires de ces services a été menée sur la base des données disponibles dans la bibliographie et des entretiens avec les experts durant la mission de terrain. Les résultats de cette évaluation sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 6: Exemples de services fournis par la future AMCP de Kerkennah et des potentiels bénéficiaires de ces services

Catégories de service	Biens et services	Bénéficiaires potentiels
Services d'approvisionnement	Pêche côtière	Pêcheurs côtiers
	Pêche traditionnelle	Pêcheurs artisanaux
Services culturels	Pesca-tourisme	Opérateurs touristiques
	Esthétisme des paysages	Randonneurs, opérateurs touristiques
	Observation de la faune locale	Clubs de plongée, organisateurs de croisières
	Pratique d'activité d'extérieures	Touriste
	Attractions culturelles (architecture, sites, etc.)	Opérateurs touristiques
	Accès au plage	Opérateurs touristiques
	Mouillage	Plaisanciers
Services de régulation	Régulation de la qualité de l'eau	Pêcheurs populations locales
	Régulation du changement climatique	La société
Services de support	Nurserie pour les espèces exploitées	Secteur des pêches
	Protection d'espèces protégées	ONG

7.2. Identification de mécanismes de financement potentiels

Le tableau ci-après présente différents mécanismes de financements et les associe aux biens et services qu'ils peuvent permettre de rémunérer.

Tableau 7: Mécanismes de financement mobilisables selon les biens et services rendus par une AMP

(Source : Conservation Finance guide)

Biens et services		Mécanismes de financement potentiels associés
Type de service	Identifié sur le site de Kerkennah	
Services d'approvisionnement		
Pêche côtière	Oui	Frais d'extraction de la ressource
Pêche traditionnelle	Oui	Frais d'extraction de la ressource, licence, fonds d'entreprise pour la biodiversité
Utilisation du matériel génétique pour un usage pharmaceutique et/ou biotechnologique	Non	Droits de bioprospection
Extraction de produits pétrochimiques (pétrole et gaz)	Oui	Frais d'extraction de la ressource, instruments fiscaux
Extraction de minéraux à valeur commerciale	Non	Frais d'extraction de la ressource, instruments fiscaux
Matière première pour la conception de produits artisanaux	Oui	Frais d'extraction de la ressource, fonds d'entreprise pour la biodiversité
Services culturels		
Observation de la faune locale	Oui	Droits d'entrée
Esthétisme des paysages	Oui	Droits d'entrée
Pratique d'activité d'extérieures	Oui	Frais d'utilisation par les touristes
Accès aux plages	Non	Droits d'entrée
Attractions culturelles (architecture, sites, etc.)	Oui	Droits d'entrée
Pesca-tourisme	Oui	License, droits d'entrée, Frais d'utilisation par les touristes
Mouillage	Oui	Frais d'utilisation par les touristes
Recherches scientifiques	Non	Droits d'entrée, licence, droits de bioprospection
Services de régulation et de support		
Régulation de la qualité de l'eau	Oui	Instruments fiscaux
Régulation du changement climatique	Oui	Instruments fiscaux, assurance
Nurserie pour les espaces exploitées	Oui	FEM, fonds de biodiversité, licence
Protection d'espèces protégées	Oui	FEM, donations
Energie des vagues	Non	License
Bouclier contre l'érosion/les tempêtes	Non	Assurances, instruments fiscaux

7.2.1. Cas particuliers

Tourisme

Bien que les aires marines protégées participent grandement à l'attraction d'un nombre de plus en plus important de touristes sur les côtes méditerranéennes chaque année, elle ne capture que très rarement les bénéfices économiques issus de ce tourisme.

Les mécanismes économiques les plus simples à mettre en œuvre pour capturer une partie des revenus du tourisme, regroupés sous le terme de frais d'utilisation pour le tourisme, peuvent prendre plusieurs formes. Parmi ceux mobilisables à l'**échelle locale** (i.e. prélevés sur l'AMCP), on trouve :

- **Les droits d'entrée** ; les visiteurs peuvent avoir à payer leur accès à l'AMP ou à l'un des points d'intérêts du site protégés ;
- **Les droits de concession** ; des entreprises (« concessionnaires ») fournissant un service au sein de l'AMP, tel que de l'hébergement ou de la restauration, peuvent avoir à payer la pratique de cette activité sur le site ;
- **Les licences et permis** ; des entreprises privées opérant à l'intérieur ou à l'extérieur de l'AMP (e.g. guides, organisateurs de croisières en bateaux) ou des particuliers pratiquant une activité touristique spécifique (e.g. plongée sous-marine, pêche, camping) peuvent avoir à payer une licence ou un permis pour la pratique de leur activité.

La mise en place de frais d'utilisation pour le tourisme nécessite néanmoins (i) de réaliser en amont une étude de fréquentation touristique afin de quantifier l'activité touristique et d'estimer le potentiel de revenus générés et (ii) une inscription claire dans la loi et les décrets d'application de la possibilité pour les gestionnaires de collecter et d'utiliser localement des revenus de ce type. Une étude est prévue prochainement pour analyser ces aspects juridiques (Ahmed Benhmida, pers. Comm.).

▪

Deux fonds nationaux pour la protection de l'environnement

Plusieurs pays ont créé des fonds environnementaux pour assurer le financement à long terme de leurs espaces protégés.

Ces fonds peuvent être de plusieurs natures (Conservation Finance Alliance, 2008):

- Les fonds de subvention qui attribuent des ressources pour des projets de conservation ou de développement à des ONG et à des organisations communautaires ;
- Les fonds de gestion des parcs qui financent les frais de fonctionnement et parfois de création d'aires protégées ou d'un réseau d'aires protégées d'un pays ;
- Les fonds bruns qui financent des activités de dépollution (comme le FODEP en Tunisie) et dont certains affectent une part de leurs subventions à la conservation de la biodiversité et aux aires protégées.

Amendes

L'utilisation d'amendes est un outil essentiel à la gestion d'une AMCP. Elles sont le seul moyen de mettre en œuvre une surveillance efficace sur le site et de contribuer à l'arrêt des activités illégales (pêche, extraction de sable, construction, etc.) et donc à la diminution de nombreuses pressions. Ces amendes peuvent également être un moyen de financer l'AMCP. Pour être efficace, ces amendes devront être dissuasives. Les bénéfices de cet outil ne seront perçus qu'après plusieurs années. Encore une fois, les questions juridiques sont à étudier très précisément avant de songer à mettre en œuvre un tel mécanisme.

BIBLIOGRAPHIE

Baastel, 2019. Besoins financiers de la future AMCP de Kerkennah, M2PA. En cours de validation

Binet, T., Diazabakana, A., Hernandez, S., 2015. Sustainable financing of Marine Protected Areas in the Mediterranean: a financial analysis.

Bovarnick, A., Fernandez-Baca, J., Galindo, J., Negret, H., 2010. Financial Sustainability of Protected Areas in Latin America and the Caribbean: Investment policy guidance. UNDP.

CDB, 2010. Aichi Biodiversity Targets [WWW Document]. URL <https://www.cbd.int/doc/strategic-plan/2011-2020/Aichi-Targets-FR.pdf> (accessed 9.15.15).

Gabriel, C., Lagabrielle, E., Bissery, C., Crochelet, E., Meola, B., Webster, C., Claudet, J., Chassanite, A., Marinesque, S., Robert, P., Goutx, M., Quod, C., 2012. The Status of Marine Protected Areas in the Mediterranean Sea 2012. A study done by MedPAN in collaboration with the RAC/SPA. MedPAN.

JORT, 2009. Journal officiel de la République Tunisienne n°58 du 21/7/2009

SPA/RAC - ONU Environnement/PAM, 2019. Plan de gestion de la partie marine et côtière des îlots nord de l'archipel de Kerkennah - Phase II : mesures de gestion. Par Cabinet Thétis-Conseil, Kheriji A., Limam A., Guellouz S. et Ben Hmida A. Ed. SPA/RAC, Tunis : 86 p.

SPA/RAC - ONU Environnement/PAM, 2019. Plan de gestion de la partie marine et côtière des îlots nord de l'archipel de Kerkennah - Phase I : bilan diagnostic. Par Cabinet Thétis-Conseil, Kheriji A., Limam A., Guellouz S. et Ben Hmida A. Ed. SPA/RAC, Tunis : 79 p + annexes.

Thibault, M., 2006. Plan de Gestion de la Réserve Naturelle du Lac de Réghaïa (Algérie).

ANNEXES

Annexe 1. Rapport de mission

Mission 2 : Kerkennah, Tunisie

Activité 1 : Formation des acteurs locaux à la réalisation de plan de financement pour la future Aire Marine et Côtière Protégée de Kerkennah

Activité 2 : Réalisation du plan de financement de la future AMCP de Kerkennah

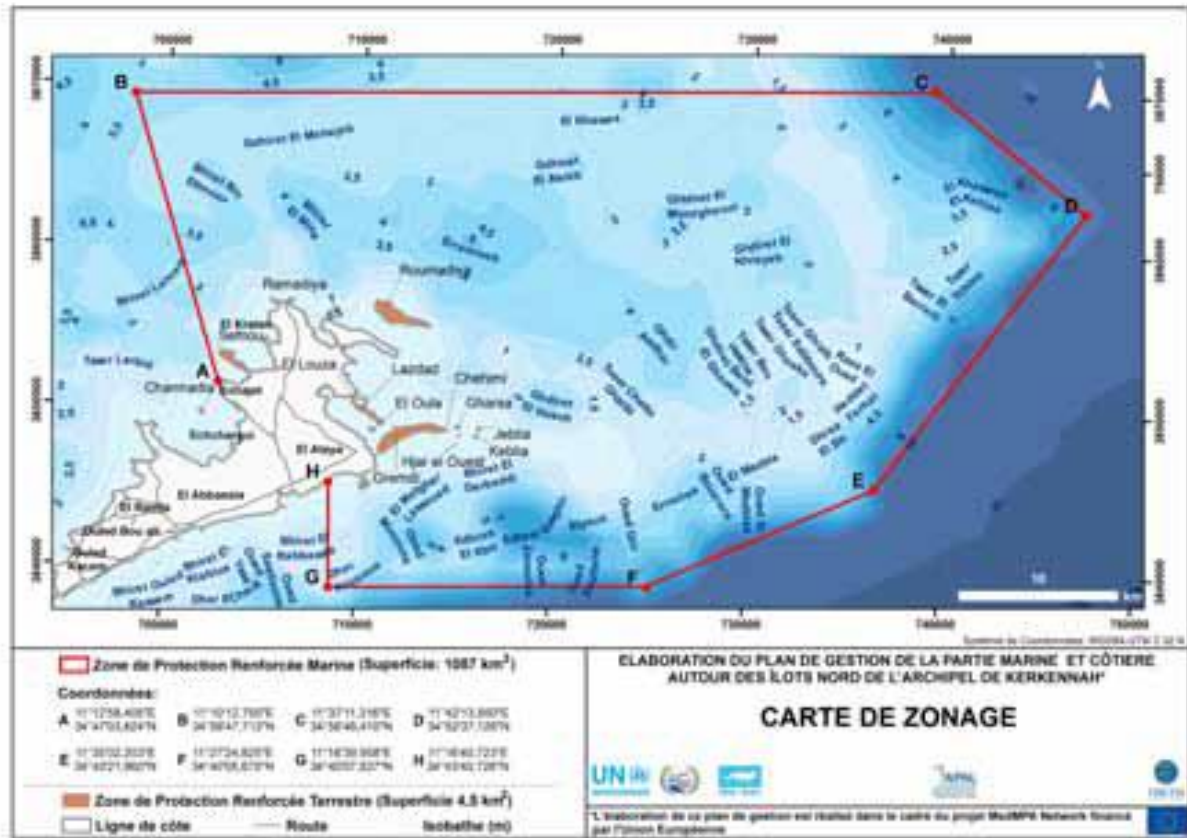
Date : 10 septembre 2019

Contexte général :

Comme stipulé dans le plan de gestion de la future AMCP, la partie nord des îles Kerkennah figure parmi les sites potentiels en Tunisie du Programme de Développement des AMCP mené par l'Agence de Protection et d'Aménagement du Littoral dans le cadre de la politique nationale sur la biodiversité, visant l'établissement d'un réseau d'AMCP tout le long des côtes tunisiennes.

L'objectif de la création d'une AMCP au niveau de cette région de l'archipel Kerkennien, vise la réconciliation entre les besoins socio-économiques et préservation des ressources du milieu et la pérennité de sa productivité, autour des concepts de développement et de gestion durable de la futur AMCP des îlots nord-est.

Figure 6 : carte de zonage de la future AMCP de Kerkennah

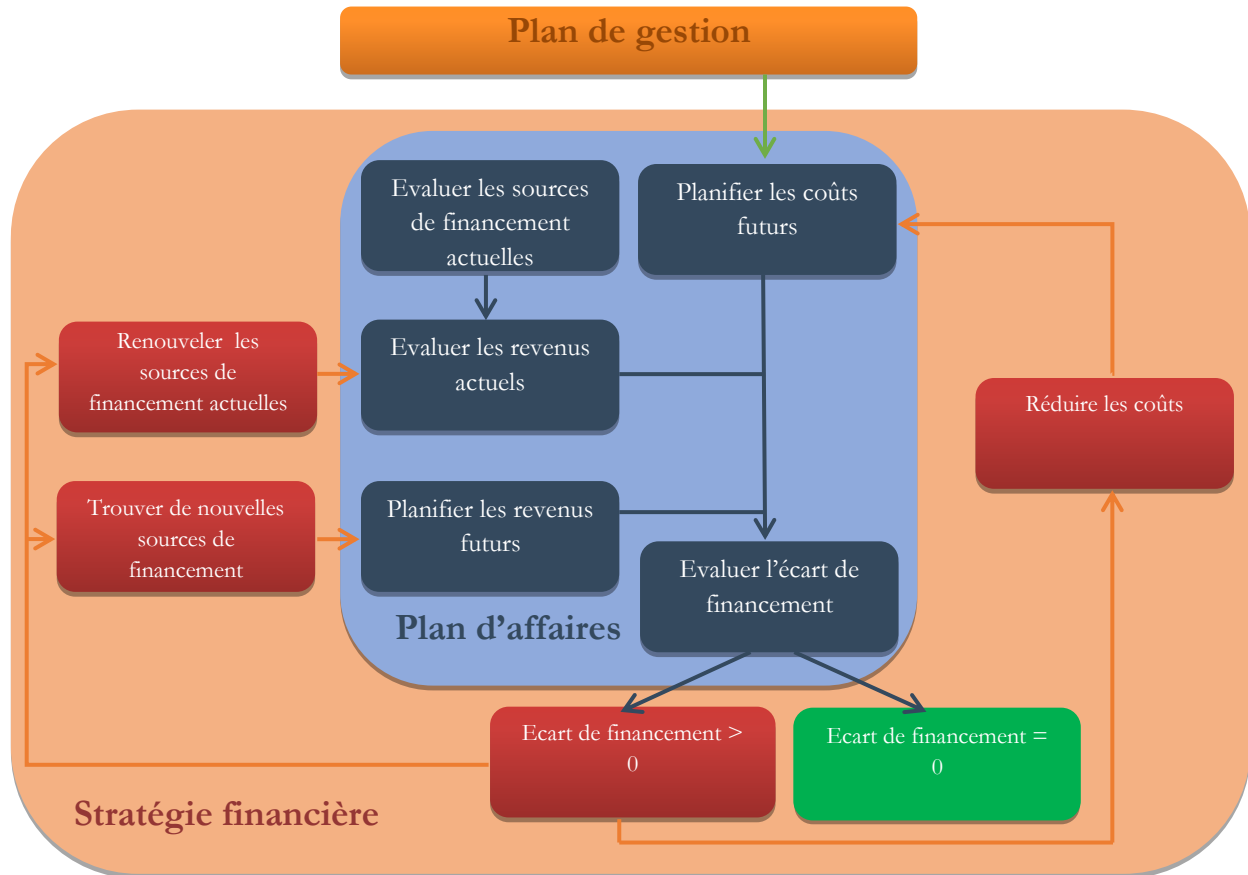


Une des étapes préliminaires à la mise en place en place d'une zone de protection efficace dans la partie Nord de Kerkennah est la planification financière des besoins futurs pour réaliser l'ensemble des activités prévues dans le plan de gestion. A ce titre, le bureau d'études Vertigo Lab a été mandaté par le SPA/RAC afin de :

- 1) Réaliser le plan de financement de la future AMCP sur 5 ans (durée du plan de gestion) ;
- 2) Former les acteurs locaux à l'utilisation de l'outil « plan de financement ».

L'enjeu principal de cette formation est de permettre aux acteurs impliqués dans les activités de gestion de la zone de s'approprier l'outil « plan de financement » et d'être en mesure de réaliser leur stratégie financière, sur la base du schéma ci-dessous :

Figure 7: schéma récapitulatif du déroulement d'une stratégie financière



Contexte de la mission : Les consultants Irene Morell Rodriguez et Guillaume Le Port de Vertigo Lab se sont rendus à Kerkennah du lundi 09 au mercredi 11 septembre 2019 afin de réaliser la formation des acteurs impliqués dans la gestion de la future AMCP.

Un rapport détaillé de la mission de Vertigo Lab sur place est présenté ci-dessous.

Lundi 09 septembre 2019

14.30	Arrivée à Kerkennah par le bac des deux consultants
14.30	Rencontre avec Ahmed Ben Hmida , de l'unité de gestion des écosystèmes littoraux au sein de l'APAL, chargé de la future AMCP de Kerkennah
15.00 – 18.30	Visite de l'île et discussions relatives aux principaux enjeux environnementaux de l'île

Mardi 10 septembre 2019

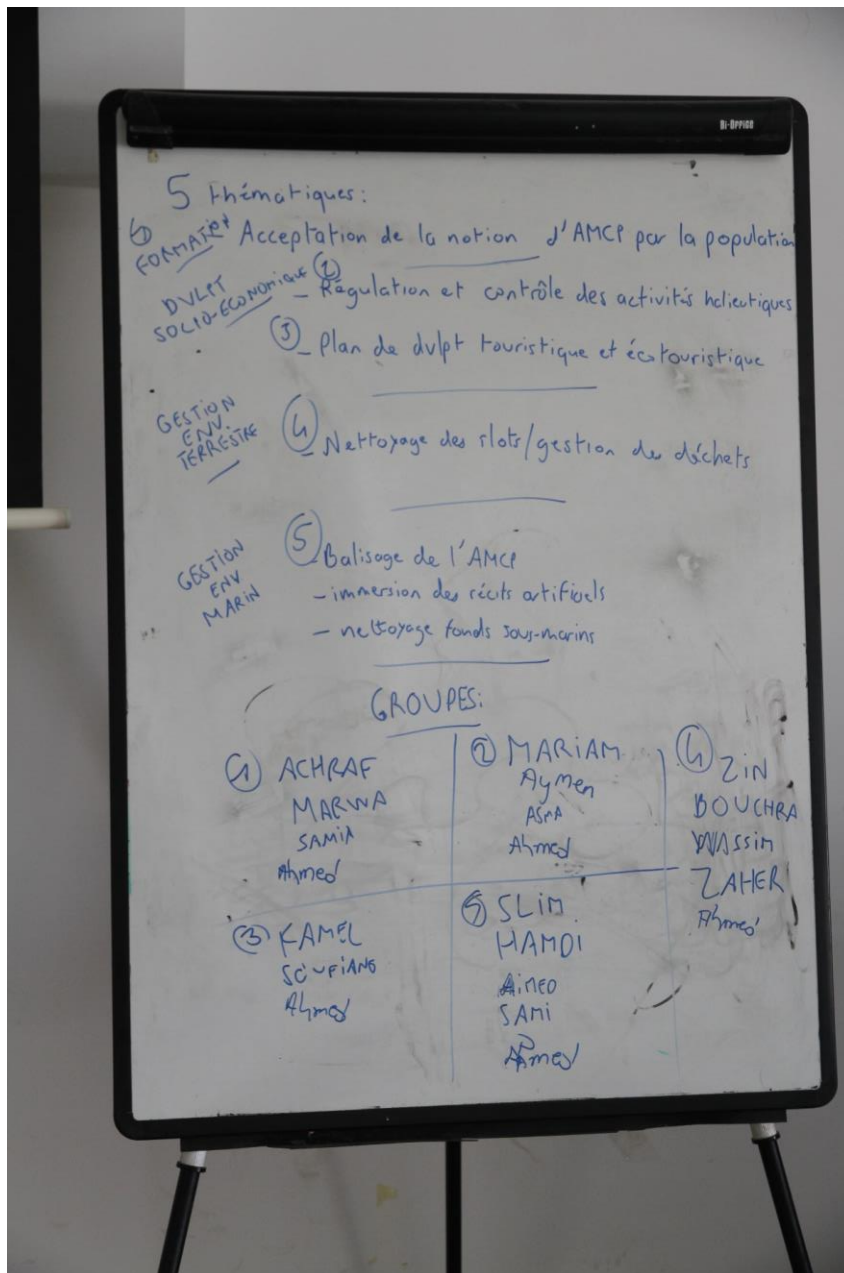
9.00	10.00	- Rencontre avec les principaux partenaires de l'étude : Asma Kheriji , SPA/RAC, Samia Boufares et Marwa Douma , APAL - Echanges avec les partenaires relatifs à l'organisation de la formation <i>Accueil des participants</i>
10.00	11.00	- Introduction de la journée par Asma Kheriji et Samia Boufares - Première partie de la formation : approche théorique du plan de financement
11.00	11.30	Pause café.
11.30	13.00	Seconde partie de la formation : exercice pratique de traduction d'activités du plan de gestion en moyens techniques et humains
13.00	14.00	Pause déjeuner
14.00	17.00	Dernière partie de la formation : débriefing de l'exercice précédent et traduction des moyens nécessaires en coûts au sein du tableur excel de plan de financement
17.00	17.30	Clôture de la formation

Au cours de la session d'exercice pratique, les participants ont été répartis en 5 groupes pour travailler sur les thématiques suivantes (voir photo ci-dessous) :

- Acceptation de la notion d'AMCP par la population locale ;
- Régulation et contrôle des activités halieutiques au sein de l'AMCP ;
- Plan de développement touristique et écotouristique ;
- Nettoyage des îlots et gestion des déchets ;
- Gestion et aménagement maritime de l'AMCP.

Au cours de cet exercice, les participants ont été amenés à déterminer l'ensemble des actions et des moyens nécessaires à la mise en place de l'ensemble des activités liées à chaque thématique. Puis, l'ensemble de ces actions et moyens ont été traduits en coûts opérationnels et d'investissement afin de se familiariser avec l'outil « plan de financement ».

Figure 8: photographie de la répartition des groupes de travail, session de formation à Kerkennah



A l'issue de cette formation, les participants ont reçu :

- Un aperçu global des problèmes de financements de la conservation marine à l'échelle méditerranéenne ;
- Une présentation des principaux aspects à prendre en compte pour la réalisation d'un plan de financement d'une aire marine protégée ;
- Une introduction à la stratégie financière globale reposant sur le plan de financement ;
- Une présentation de différents mécanismes de financement innovants pour la conservation marine ;
- Un entraînement pratique à la réalisation en autonomie d'un plan de financement pour la future AMCP de Kerkennah.

N.B : Une seconde rencontre avec Mr Ahmed Ben Hmida a été organisée le lundi 16 septembre à 16h30 à Monastir afin d'approfondir la question des besoins en financement pour la future AMCP de Kerkennah.

Annexe : participants à l'atelier de formation, kerkennah, 10 septembre 2019





United Nations
Environment Programme



Mediterranean Action Plan
Barcelona Convention



*The Mediterranean
Biodiversity
Centre*

Specially Protected Areas Regional Activity Centre (SPA/RAC)
Boulevard du Leader Yasser Arafat - B.P. 337 - 1080 Tunis Cedex - Tunisia
Tel: +216 71 206 649 / 485 | car-asp@spa-rac.org | www.spa-rac.org